

DELIBERATION 2016-74

LE 13 OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 7 OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – M. NENCIONI S. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. TRINDADE J. procuration Mme OMS M-L - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN

ABSENTS EXCUSES : Mme MAUREL P. – Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

ABSENTS : M. ATLAN J. – M. DELON A. - Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L.

Madame Marie-Laure OMS a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CONTOURNEMENT OUEST DE MONTPELLIER

Afin de répondre à la situation d'engorgement de la circulation automobile que connaît la quasi-totalité des routes de l'Ouest Montpellierain, l'Etat, en partenariat financier avec les collectivités territoriales, étudie la réalisation du Contournement Ouest de Montpellier entre l'A750 au Nord (Commune de Juvignac) et l'A709, nom que prendra l'actuelle autoroute A9 (sur la Commune de Saint Jean de Védas).

Les premiers débats démarrent en 1995, simultanément au projet de déplacement de l'A9 auquel il est très lié. Le projet a été soumis à deux phases de concertation en 2004 et 2006, permettant de choisir le tracé, puis retardé avec les difficultés juridiques rencontrées pour l'A9.

Il a été relancé en 2014 avec une inscription de 25 M€ au contrat de Plan Etat Région 2015/2020 qui permettront de réaliser les études, les acquisitions foncières et les premiers travaux.

Les 4 objectifs du Contournement Ouest de Montpellier, composé d'une route de 2x2 voies et de 5 points d'échanges, sont :

- Assurer une meilleure desserte de la zone urbaine de Montpellier depuis l'Ouest en complétant le réseau armature du contournement urbain routier ;
- Relier l'A750 et l'A709 ;
- Contenir la circulation d'échanges périurbains et de transit sur un itinéraire adapté, afin de rendre son usage à la voirie secondaire dans les quartiers traversés ;
- Valoriser les accès au réseau multimodal pour limiter le trafic routier vers le centre urbain.

Dans le cadre de cette étude, une concertation publique se tient du 19 septembre 2016 au 30 octobre 2016 et concerne les communes de Juvignac, Montpellier et Saint Jean de Védas.

Cette concertation publique a pour ambition de faire émerger la solution préférentielle d'aménagement, notamment au niveau des échangeurs Nord et Sud.

La commune de Saint Jean de Védas est particulièrement concernée par le **raccordement Sud du COM à l'A709**.

Du point de vue des emprises foncières, les aménagements proposés dans le cadre de la concertation ont les mêmes impacts. Seules les fonctionnalités proposées en matière de déplacement et le coût varient.

Trois fonctionnalités essentielles sont susceptibles d'être assurées par le raccordement Sud :

- Fonctionnalité 1 : continuité entre le COM et l'A709 Est (direction Nîmes) + rétablissement de la route de Sète (RD612) en voies latérales ;
- Fonctionnalité 2 : échanges entre le COM et l'A709 Ouest (direction Béziers) ;
- Fonctionnalité 3 : échange entre la route de Sète et l'A709 Est (direction Nîmes).

L'option 1 de raccordement répond à la seule fonctionnalité 1 : un échangeur de base à 2 bretelles.

L'option 2 de raccordement répond aux fonctionnalités 1 et 2 : un échangeur complet du COM à 4 bretelles.

L'option 3 de raccordement répond aux fonctionnalités 1, 2 et 3 : un échangeur complet du COM et un demi échangeur avec la RD612, soit 6 bretelles.

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint Jean de Védas est particulièrement touchée par le trafic de transit et que la réalisation de cette infrastructure est essentielle pour éviter l'engorgement complet de la ville.

Afin d'optimiser l'aménagement et de répondre à l'ensemble des besoins, Madame le Maire souhaite appuyer l'option 3 d'aménagement de l'échangeur Sud. Cette proposition répond aux 3 fonctionnalités essentielles et est la seule à éviter la saturation des voiries locales aux heures de pointes au niveau de la RD6132, de la RD116E côté Montpellier (rue Jean Bène) et de la RD116E1 côté Saint Jean de Védas.

En outre, Madame le Maire précise que la problématique du trafic à Saint Jean de Védas nécessite la mise en œuvre d'actions convergentes à différents niveaux :

- la réalisation du COM, sous maîtrise d'ouvrage Etat ;
- l'optimisation des D612 et D613 pour réduire le trafic routier ouest-est (une étude cofinancée par le conseil départemental et la métropole est en cours et sera terminée fin 2016) ;
- la réalisation du LICOM pour parachever une rocade complète de Montpellier ;
- au niveau municipal, la définition et la mise en œuvre progressive du Plan Local de Déplacements et du Plan Communal de Circulation.

En conclusion, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de Contournement Ouest de Montpellier.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	21
Contre	1 : M. VERNAY
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la réalisation du COM ;
- **SOULIGNE** la nécessité vitale de cette réalisation pour la commune de Saint Jean de Védas ;
- **SE PRONONCE** pour l'option 3 d'aménagement de l'échangeur sud ;
- **SOLLICITE** la prise en compte des demandes exprimées par les Védasiens lors de la concertation, afin de préserver leur cadre de vie ;

- **RAPPELLE** l'importance des projets d'aménagement complémentaires au COM : l'optimisation des D612 et D613 et le LICOM ;
- **SOULIGNE** la nécessaire unité institutionnelle autour de ce projet, afin notamment d'en assurer le financement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2016

Reçu en préfecture le 14/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20161014-2016_74-DE

if

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,

Didier
Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire



Envoyé en préfecture le 14/10/2016

Reçu en préfecture le 14/10/2016

Affiché le



ID : 034-213402704-20161014-2016_74-DE

14/10/2016
14/10/2016